

2026/0054

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le **15 JUL 2026**
ID : 059-215900358-20260715-20260615_D0044-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le onze juillet, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.WERY.
Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHATELAIN à Mme MERCIER.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHÉ.

Absents excusés : M. TENDERO.QUETIER – Mmes CAFFIAU.DELBRUYERE.

Secrétaire de séance : M.WERY.

Objet : Création d'un poste dans cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Cantine scolaire, accompagnement des enfants à l'école maternelle avec les ATSEM et la garderie du soir ;
- Durée des contrats : 9 mois ;

Suite de la délibération 2026/0054

- Durée hebdomadaire de travail : 20 h ;
- Rémunération : SMIC ;

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'organisme concerné et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Cantine scolaire, accompagnement des enfants à l'école maternelle avec les ATSEM et la garderie du soir ;
- Durée des contrats : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h ;
- Rémunération : SMIC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 15 JUL. 2026

Le Maire,

